Image not found or type unknown

Avoir un visa d'installation ou de circulation

Par **BENALI_old**, le **04/02/2009** à **18:23**

bonjour;
je suis avocat algerien, voulant m'installer en france ,je me suis inscrit aux épreuves de l'éxamen permettant aux avocats étrangers d'éxercer en france à condition de passer les épreuves de controle de connaissance en droit français, cet éxamen est prévue pour le17.03.2009 à paris, actuellement je suis en algerie, d'autre part mon épouse est en france ayant sa carte de séjour étudiante, mon enfant mineur est aussi scolariser en france, actuellement, j'ai mon visa de 90 jours qui expirera le 06.03.2009, est-ce que je dois demander **un visa de circulation ou un visa d'installation, sachant que le visa de circulation m'est indisponsable pour mes fréquents déplacement s pour visiter ma famille,quelles démarches entreprendre en urgence? merci**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés